

Communiqué de presse de Jean-Pierre Sueur A la suite du drame qui a eu lieu dans le quartier de l'Argonne, je pense d'abord à la victime et à sa famille. Car c'est d'abord à eux qu'il faut penser.

Je rappelle que la demande d'expulsion de la famille du meurtrier présumé avait été faite par la présidente de l'Office HLM alors que j'étais maire. La décision a été prise par la justice en 2000. Si nous avons engagé cette procédure, c'est parce que nous avons considéré qu'elle était nécessaire. Depuis lors, cette décision n'a pas été appliquée.

Il est évidemment nécessaire que cette famille quitte le quartier. C'est d'ailleurs déjà fait. Et comme c'est toujours le cas en des circonstances semblables, il revient à la Préfecture de mettre en œuvre des solutions en vertu de la loi et des pouvoirs qui sont les siens en matière de logement social.

Je trouve, en outre, légitime que l'Office HLM ait décidé que « la détention d'armes sans autorisation est prohibée ». Cela vaut d'ailleurs partout et pas seulement dans les quartiers d'habitat social. Le trafic d'armes, trop facile en France, crée des drames. Mais contrairement à ce qu'un élu Orléanais a dit trop rapidement, en cas de détention d'armes sans autorisation, c'est au juge d'instance qu'il appartient de prendre une décision et non à un élu. On ne gagne rien à mélanger le rôle des juges et celui des élus.

Enfin, face à l'inacceptable violence dans nos quartiers, seule l'action tenace de tous ceux qui ont une responsabilité dans les différents domaines concernés est utile. C'est pourquoi je m'abstiendrai de toute polémique.